Mesdames et Messieurs,

Je ne m'exprime pas en tant que sportive paralympique mais en tant que porte-parole pour les personnes en situation de handicap.
Étant impliquée dans plusieurs comités et conseils d'associations – dont Handicap International, l'Association Tout Est Possible et le Conseil d'éthique communs à la Fondation Foyer Handicap, Clair-Bois et Aigues-Vertes, des résidences où vivent des personnes concernées par cette loi, je tiens à défendre leurs intérêts.

Il y a une réalité. Vous êtes rares à ne jamais avoir été confrontées à ces personnes dans votre vie. Mais combien d'entre vous préfèrent les ignorer ou les cacher ? La différence fait peur. Les nombreuses appréhensions par rapport au handicap sont une preuve de méconnaissance. Pour quelles raison vous permettrez-vous alors d'en juger ?
Je tiens à la justice. Les personnes concernées par cette loi n'ont, aujourd'hui, pas le droit de s'exprimer. Elles n'ont pas été écoutées. Ni entendues. N'est-ce pas une privation de liberté qu'elles ressentent qui est dans de nombreux cas pas justifiée ? Idem pour les personnes âgées qui sont aussi concernées. Merci de faire confiance à ceux qui vivent à leurs côtés, bienveillants dans la plus large majorité, ce qui est une condition préalable pour les assister.

J'ai traversé moi-même beaucoup d'états différents à travers les expériences douloureuses que la vie m'a imposé. J'ai souvent ressenti un manque de tolérance pour juger objectivement de mes capacités. Aujourd'hui, je me bats pour que chaque individu soit accepté dans notre société. Rappelons qu'elle se veut inclusive et prône l'égalité.

D'autre part, je côtoie des personnes concernées par cette loi, avec des handicaps et des limites variées. Pensez-vous qu'elles ne sont pas capables d'exprimer leur avis et de faire un choix parce qu'elles ne peuvent pas gérer, par exemple, leur administration ? Je tiens à rappeler qu'une personne peut être capable de discernent pour une chose et pas pour une autre.

En ce qui concerne le droit de vote, on ne peut pas ignorer qu'une aide externe sera nécessaire pour bon nombre d'entre elles. Beaucoup s'y opposent pour cette raison.
Mais si le désir de voter existe, chacun doit pouvoir le faire. On se doit de le rendre possible pour tous. Quand on parle de solutions et d'adaptations, ne s'agit-il pas d'enlever les obstacles qui, directement ou indirectement, empêchent la réalisation de cet acte ?

Certaines personnes devront être aidé pour en faciliter la compréhension, par exemple. Finalement, n'est-ce pas le cas pour bon nombre d'autres personnes ? Quel est le risque d'enfreindre la loi ? N'est-il pas le même pour tout le monde ? Pour les personnes d'un ménage commun par exemple ? Les risques existent peu importe notre situation. Sont-ils une raison de priver d'office les personnes concernées par cette loi de leurs droits humains ? Leur interdire l'acte de voter n'est-il donc pas complètement discriminatoire ? Égal ? Éthique ?